



**Bibliothèque municipale Michel-Raimbaud**



Allée du Parc de Coubertin  
85180 Le château d'Olonne

\*\*\*

tél. : 02 51 32 96 73

✉ : [bibliotheque@ville-chateaudolonne.fr](mailto:bibliotheque@ville-chateaudolonne.fr)



**BIBLIOTHEQUE MICHEL-RAIMBAUD**

**CONCOURS**  
*Nouvelles & Poésies*

**2013**  
9ème édition

**LE  
M  
I  
R  
O  
I  
R**

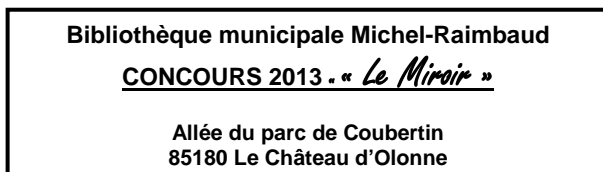


**R  
-  
O  
R  
-  
M  
E  
L**

*du 1er mars au 31 juillet*

# REGLEMENT

- La Bibliothèque municipale Michel-Raimbaud organise un concours de NOUVELLES et de POESIES dont **le thème imposé** est *Le Miroir* afin d'encourager la lecture et l'écriture créative.
- Le concours est ouvert à partir **du 1<sup>er</sup> mars 2013**.
- Les participants devront faire parvenir ou déposer leur(s) texte(s) avant le **31 juillet 2013** à l'adresse suivante :



## Article 1 :

- Le concours de nouvelles et de poésies est gratuit et ouvert à tout participant résidant en **France métropolitaine, à partir de 12 ans, sans distinction de nationalité.**

- Il comporte deux catégories distinctes :

- **Prix jeunesse** : de 12 à 16 ans
- **Prix adulte** : à partir de 17 ans

## Article 2 :

- Tout participant peut, s'il le souhaite, concourir à la fois dans le concours de « NOUVELLES » et de « POESIES » et, envoyer de 1 à 3 textes, dans chacun des concours.

## Article 3 :

- Pour la *Poésie comme pour la Nouvelle*, la forme et le genre demeurent libres.
- La « Nouvelle » devra comporter **3 à 6 pages maximum (catégorie adulte) et de 2 à 6 pages maximum (catégorie jeunesse)**

## Article 4 :

- Chaque candidat présentera **un texte rédigé en français, dactylographié, format A4 (21 x 29,7 cm), paginé, agrafé** et respectera **IMPERATIVEMENT** pour la rédaction de son texte, les données suivantes, **le cas échéant, son texte sera considéré « hors concours »** :



- ➔ Police de caractère : **ARIAL – corps 12**
- ➔ Marges de **2,5 cm** (haut, bas, droite, gauche)
- ➔ Interligne : **simple**

- Le texte devra être expédié en **trois exemplaires**

## Article 5 :

- Le texte (Nouvelle ou Poésie) portera **obligatoirement un titre**, aucun nom, aucune signature ou signe distinctif ne devront y figurer.

- Afin de préserver l'anonymat, l'auteur joindra à son envoi, une enveloppe dans laquelle figureront sur papier libre : **nom, prénom, âge, coordonnées (adresse, N° de téléphone et courriel)** ainsi que, **le titre de la nouvelle ou de la poésie**. **Pour une meilleure lisibilité, ces informations devront être dactylographiées.**

- Par ailleurs, le candidat mentionnera sur l'enveloppe le type de concours (*Nouvelles ou Poésies*) auquel il participe ainsi que la catégorie dans laquelle il concourt (*jeunesse ou adulte*).

- L'auteur joindra également à son envoi **une enveloppe timbrée (tarif en vigueur) et libellée à son adresse.**

## Article 6

- Les candidats s'engagent à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent, à défaut de quoi, le plagiat pourrait leur être reproché et ils en supporteraient seuls toutes les conséquences.

## Article 7

- Le jury se compose de dix personnes (bibliothécaires, membres de l'association « Lire au Château » et auteur).

## Article 8

- Les concours de NOUVELLES et de POESIES sont dotés d'un maximum de trois prix pour chaque catégorie (jeunesse et adulte).** La dotation offerte aux gagnants ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. (Valeur de l'ensemble des prix, toutes catégories confondues : 500 €)

## Article 9

- La remise des prix se déroulera le **samedi 21 septembre** à **11h00** à la Bibliothèque municipale Michel-Raimbaud.

- Chaque participant au concours recevra au préalable une invitation à la remise des prix.**

- Seuls les lauréats présents ou représentés lors de la remise des prix pourront obtenir leur dotation.**

**Du 21 septembre au 5 octobre, les textes des lauréats seront exposés à la bibliothèque et mis en ligne sur le site de la ville [www.lechateaudolonne.fr](http://www.lechateaudolonne.fr)**

## Article 10

- A la fin du concours, la bibliothèque conservera les textes des candidats en vue d'une anthologie regroupant une sélection des meilleures nouvelles et poésies ; celle-ci sera disponible à la bibliothèque à partir du 21 septembre 2013 et consultable uniquement sur place.

## Article 11

- La participation au concours 2013 « *Le Miroir* » implique l'acceptation du présent règlement.